

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE COMITE SYNDICAL
EN SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

(Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT)

Nombre de membres en exercice : 28

L'an deux mil vingt-quatre et le huit février, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président.**

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

02/02/2024

Date d'affichage

02/02/2024

Présents

H. BERENGUER suppléant de F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON)
C. ARAGONES, F. BOREL, P. GUILLOT, R. FERRARI suppléant de R. KITAEFF, P. SINTES, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), M. BORDE, P. BOUYGES, G. CHABAUD, J. DAUMAS, P. DEVAUX, F. FARGE, M. JEAN, M-M PAQUIN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE), C. ROYER (LE THOR), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE)

Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), D. CRESP et Y. POBES (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), J-B CORNAND, (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Pouvoirs

B. MAZOYER à J. DAUMAS

L. MILLE à F. FARGE

M. Patrick DEVAUX a été nommé secrétaire de séance

N° de délibération	Objet	DECISION
DLC01-2024	Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023	Approuvée
DLC02-2024	Finances - Surtaxe syndicale - Admissions en non-valeur - 4 ^{ème} trimestre 2023	Approuvée
DLC03-2024	Finances - Surtaxe syndicale - Ecrêtements sur facture d'eau des particuliers consécutifs à une fuite d'eau après compteur - Admissions en non-valeur - 4 ^{ème} trimestre 2023	Approuvée
DLC04-2024	Patrimoine syndical - Bilan des acquisitions et cessions Année 2023	Approuvée
DLC05-2024	Finances - Budget primitif 2024 - Reprise anticipée des résultats 2023	Approuvée
DLC06-2024	Finances - Budget primitif 2024 - Vote du Budget	Approuvée
DLC07-2024	Foncier - Cheval-Blanc - Acquisition de deux parcelles de 45 ares aux Consorts JOUMOND	Approuvée

DLC08-2024	Patrimoine syndical - Interconnexion des réseaux d'eau potable Durance-Ventoux et SIAEPA - Demande de subvention auprès de la Préfecture de Vaucluse au titre de la DSIL 2024	Approuvée
------------	---	-----------

Séance levée à 19h15

Fait à Cheval-Blanc le 19/02/2024

Affiché le 19/02/2024

Publié sur le site internet www.syndicat-durance-ventoux.fr le 19/02/2024

Pour servir et valoir ce que de droit,

La Directrice générale des services,

Marie-Alix CARUSO.



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

COMITE SYNDICAL

Séance du 08 février 2024

Nombre de membres en exercice : 28

L'an deux mil vingt-quatre et le huit février, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Nombre de membres présents : 21

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

02/02/2023

Date d'affichage

02/02/2023

Objet de la délibération n° 01-2024

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

Présents

H. BERENGUER suppléant de F. PESCHIER
(COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON)
C. ARAGONES, F. BOREL, P. GUILLOT, R. FERRARI suppléant de R. KITAEFF,
P. SINTES, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), M. BORDE,
P. BOUYGES, G. CHABAUD, J. DAUMAS, P. DEVAUX, F. FARGE, M. JEAN,
M-M PAQUIN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE),
C. ROYER (LE THOR), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE)

Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
AVIGNON), D. CRESP et Y. POBES (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), J-B CORNAND, (COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-
SORGUE)

Pouvoirs

B. MAZOYER à J. DAUMAS
L. MILLE à F. FARGE

M. Patrick DEVAUX a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 1

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 et demande aux délégués s'ils ont des observations à formuler.

LE COMITE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

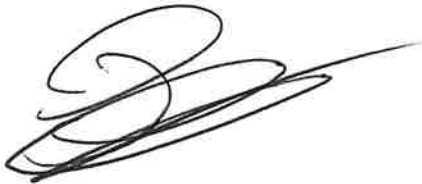
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire,

Patrick DEVAUX.



Le Président,

Gérard DAUDET.



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

COMITE SYNDICAL

Séance du 08 février 2024

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 21

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

02/02/2024

Date d'affichage

02/02/2024

Objet de la délibération n° 02-2024

Finances - Surtaxe syndicale -

Admissions en non-valeur -

4^{ème} trimestre 2023

L'an deux mil vingt-quatre et le huit février, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président.**

Présents

H. BERENGUER suppléant de F. PESCHIER
(COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON)
C. ARAGONES, F. BOREL, P. GUILLOT, R. FERRARI suppléant de R. KITAEFF,
P. SINTES, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), M. BORDE,
P. BOUYGES, G. CHABAUD, J. DAUMAS, P. DEVAUX, F. FARGE, M. JEAN,
M-M PAQUIN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE),
C. ROYER (LE THOR), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE)

Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
AVIGNON), D. CRESP et Y. POBES (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), J-B CORNAND, (COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-
SORGUE)

Pouvoirs

B. MAZOYER à J. DAUMAS
L. MILLE à F. FARGE

M. Patrick DEVAUX a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 2

Monsieur le Président informe l'assemblée que SUEZ Eau France a arrêté les états des créances irrécouvrables sur la facturation d'eau du 4^{ème} trimestre 2023 (abonnés partis sans laisser d'adresse, insolubles), pour un montant de 16 360,23 € en ce qui concerne la part syndicale dont 797,43 € au titre de la Charte solidarité.

Il propose d'admettre cette somme en non-valeur ; elle sera déduite du prochain versement de surtaxe.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M49,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme de 16 360,23 € représentant le montant des créances irrécouvrables sur la facturation de vente d'eau du 4^{ème} trimestre 2023, dont 797,43 € au titre de la Charte solidarité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

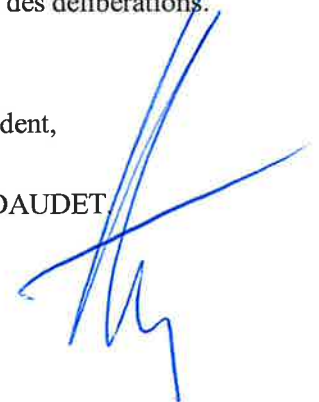
Le secrétaire,

Patrick DEVAUX.



Le Président,

Gérard DAUDET



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

COMITE SYNDICAL

Séance du 08 février 2024

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 21

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

02/02/2024

Date d'affichage

02/02/2024

Objet de la délibération n° 03-2024

Finances - Surtaxe syndicale -
Ecrêtements sur facture d'eau des
particuliers consécutifs à une fuite
d'eau après compteur - Admissions
en non-valeur - 4^{ème} trimestre 2023

Présents

H. BERENGUER suppléant de F. PESCHIER
(COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON)
C. ARAGONES, F. BOREL, P. GUILLOT, R. FERRARI suppléant de R. KITAEFF,
P. SINTES, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), M. BORDE,
P. BOUYGES, G. CHABAUD, J. DAUMAS, P. DEVAUX, F. FARGE, M. JEAN,
M-M PAQUIN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE),
C. ROYER (LE THOR), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE)

Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
AVIGNON), D. CRESP et Y. POBES (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), J-B CORNAND, (COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-
SORGUE)

Pouvoirs

B. MAZOYER à J. DAUMAS
L. MILLE à F. FARGE

M. Patrick DEVAUX a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 3

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en décembre 2012, le Comité Syndical avait lors de sa délibération n° 26-2012, pris acte de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit n° 2011-525 du 17 mai 2011, dite loi Warsmann, et de son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 instaurant un cadre juridique concernant la facturation en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur des particuliers.

Aujourd'hui, et pour satisfaire à ses obligations de transparence budgétaire, Monsieur le Président propose aux membres du Comité d'acter les remises sur factures d'eau consenties dans le cadre de l'application de ce dispositif légal au titre du 4^{ème} trimestre 2023 qui s'élèvent à la somme de 48 175,80 €.

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M49,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACTE la somme de 48 175,80 € représentant le montant des écrêtements sur factures d'eau consenties dans le cadre de l'application de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit n° 2011-525 du 17 mai 2011 et de son décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 au titre du 4^{ème} trimestre 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

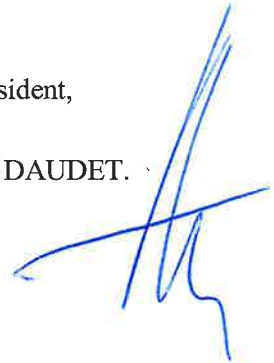
Le secrétaire,

Patrick DEVAUX.



Le Président,

Gérard DAUDET.



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

COMITE SYNDICAL

Séance du 08 février 2024

Nombre de membres en exercice : 28

L'an deux mil vingt-quatre et le huit février, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président.**

Nombre de membres présents : 21

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

02/02/2024

Date d'affichage

02/02/2024

Objet de la délibération n° 04-2024

Patrimoine syndical - Bilan des acquisitions et cessions - Année 2023

Présents

H. BERENGUER suppléant de F. PESCHIER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON)
C. ARAGONES, F. BOREL, P. GUILLOT, R. FERRARI suppléant de R. KITAEFF, P. SINTES, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), M. BORDE, P. BOUYGES, G. CHABAUD, J. DAUMAS, P. DEVAUX, F. FARGE, M. JEAN, M-M PAQUIN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE), C. ROYER (LE THOR), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE)

Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON), D. CRESP et Y. POBES (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), J-B CORNAND, (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-SORGUE)

Pouvoirs

B. MAZOYER à J. DAUMAS
L. MILLE à F. FARGE

M. Patrick DEVAUX a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 4

Monsieur le Président présente à l'assemblée le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2023 par la collectivité.

▪ **Acquisitions foncières :**

Dans le cadre de la sécurisation de la situation juridique de la station de reprise de SAUMANE-DE-VAUCLUSE, construite en 1985 sur la parcelle cadastrée section C n°363 pour une contenance cadastrale de 00ha26a40ca appartenant aux époux DELSARTE, le Syndicat a proposé d'acquérir la portion de terrain occupée par celle-ci. Les parties ont donc convenu ensemble de procéder au détachement par un géomètre agréée d'une portion de 200 m² de ladite parcelle et de fixer le prix d'acquisition à 10 € le m², selon les estimations moyennes en vigueur établies par la SAFER et de clôturer la parcelle ainsi acquise aux frais du Syndicat.

Une servitude de passage a été constituée au profit des époux DELSARTE dans l'acte authentique d'acquisition signé le 03 juillet 2023, par devant Me Laury DALL'ASSEN, au prix de deux mille euros pour la parcelle de terrain et de mille cinq cent euros à titre d'indemnité.

▪ **Constitution de servitudes de tréfonds au bénéfice du Syndicat**

Au titre de l'exercice 2023, le Syndicat a été amené, en vue de la réalisation de programmes de travaux collectifs ou d'extensions de réseaux, à constituer des servitudes de tréfonds relevant de l'article L152-1 du Code rural, accordées en général à titre gracieux.

Dix-sept actes administratifs ont ainsi été dressés, dont deux sont en cours d'enregistrement et quatorze sont publiés (1 ayant fait l'objet d'un rejet définitif) au 31/12/2023 auprès du service de la publicité foncière compétent. Pour rappel, au titre de l'exercice 2022, le Syndicat avait dressé 8 actes administratifs publiés auprès du service de la publicité foncière compétent.

Commune	Nature	Nombre	Indemnité
Cabrières d'Avignon			
<i>Impasse des Oliviers</i>			
C-n° 569	Ø 60 mm	1	Néant
C-n° 1211	Ø 60 mm	1	Néant
C-n° 1279	Ø 60 mm	1	Néant
Cavaillon			
<i>Lot « ZA Luberon », Chante Grillet</i>			
AO-n° 328-398	Ø 100 mm	1	Néant
Caumont-Sur-Durance			
<i>Chemin des Agas</i>			
AC-n° 18	Ø 63 mm	1	Néant
<i>Lot « Les coquelicots » Chemin de l'Isle</i>			
AN-n° 85	Ø 100 mm	1	Néant
Châteauneuf-de-Gadagne			
<i>Lot « Le nouveau chai 2 », Route de la gare</i>			
AS-n° 302	Ø 60 mm	1	Néant
Gargas			
<i>Traversée de la Forge</i>			
AA-n° 173-174-168	Ø 63 mm	1	Néant
Goult			
<i>La Borie, Pied de Bellon</i>			
F-n° 1286	Ø 63 mm	1	Néant
L'Isle-sur-la-Sorgue			
<i>La Barthalière</i>			
BR-n° 907	Ø 100 mm	1	Néant

<u>Lot « Les Terres de Gypières », Vallat des taches</u>			
AK-n° 997-1008	Ø 63 mm	1	Néant
<u>Lot « Chabas », 5116 Route de Robion</u>			
BC-n° 669	Ø 63 mm	1	Néant
Le Thor			
<u>Lot « Le Jardin de René », Chemin de Reydet</u>			
BY- n° 275	Ø 63 mm	1	Néant
<u>Lot « Le Clos des Vignères », Clos des Vignères</u>			
BV- n° 101	Ø 100 mm	1	Néant
<u>Lot « Hameau des Vignères », Rue de la Forge</u>			
AN- n° 291	Ø 63 mm	1	Néant
Robion			
<u>Lot « Le Xavier », Av Xavier de Fourviere</u>			
AR- n° 68	Ø 63 mm	1	Néant
<u>Lot « Ratacan », lieudit Ratacan</u>			
AS- n° 236	Ø 50 mm	1	Néant

▪ **Constitution de servitudes de tréfonds consenties par le Syndicat à des tiers**

Néant

▪ **Cessions**

Néant

LE COMITE

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-37,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du bilan des acquisitions et cessions de l'année 2023.

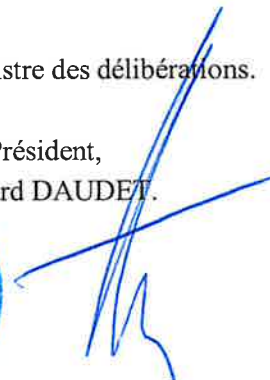
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire,
Patrick DEVAUX.



Le Président,
Gérard DAUDET.

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 28

Séance du 08 février 2024

Nombre de membres présents : 21

L'an deux mil vingt-quatre et le huit février, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Présents

H. BERENGUER suppléant de F. PESCHIER
(COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON)
C. ARAGONES, F. BOREL, P. GUILLOT, R. FERRARI suppléant de R. KITAEFF,
P. SINTES, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), M. BORDE,
P. BOUYGES, G. CHABAUD, J. DAUMAS, P. DEVAUX, F. FARGE, M. JEAN,
M-M PAQUIN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE),
C. ROYER (LE THOR), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE)

Date de la convocation

02/02/2024

Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
AVIGNON), D. CRESP et Y. POBES (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), J-B CORNAND, (COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-
SORGUE)

Date d'affichage

02/02/2024

Objet de la délibération n° 05-2024

Budget primitif 2024 - Reprise
anticipée des résultats 2023

Pouvoirs

B. MAZOYER à J. DAUMAS
L. MILLE à F. FARGE

M. Patrick DEVAUX a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 5

Dans l'attente de la transmission du compte de gestion définitif de l'exercice 2023 par la Trésorerie et conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président propose au Comité de reporter, de manière anticipée, au budget primitif 2024, l'intégralité des résultats de l'exercice antérieur, sans attendre le vote du compte administratif, et ce dans les conditions suivantes.

Cette reprise consistera en l'affectation anticipée de l'intégralité de l'excédent d'exploitation de 1 229 904.14 € au financement des investissements au compte 1068 « Autres réserves » du budget primitif 2024.

REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS 2023	
Solde d'exécution de la section d'exploitation :	
a. Résultat estimé de l'exercice 2023	1 229 904,14 €
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	-
c. Résultats antérieurs reportés	-
d. Résultat à affecter : d. = a. + c.	1 229 904,14 €
Solde d'exécution de la section d'investissement :	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	7 101 971,09 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	- 2 997 988,32 €
Besoin de financement = e. + f.	-
AFFECTATION = d.	1 229 904,14 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement	1 229 904,14 €
3) Report en exploitation R 002	-
DEFICIT REPORTE D 002	-

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-13,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeurs des résultats 2023 avec les indications du compte de gestion provisoire,

APPROUVE les résultats de l'exercice 2023 tels que résumés ci-dessus,

DECIDE la reprise anticipée de l'intégralité de l'excédent d'exploitation de 1 229 904,14 € au financement des investissements du budget primitif 2024 au compte 1068 « Autres réserves ».

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre du Syndicat.

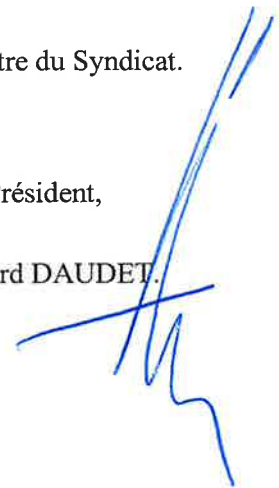
Le secrétaire,

Patrick DEVAUX.



Le Président,

Gerard DAUDET.

DLC05-2024

84038 Code INSEE	SYNDICAT DES EAUX DURANCE VENTOUX SIE	2023
---------------------	--	------

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le	
a. <u>Résultat estimé de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 229 904,14
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0,00
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 229 904,14
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	7 101 971,09
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-2 997 988,32
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	1 229 904,14
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	1 229 904,14
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Service de Gestion Comptable (SGC) d'Avignon
Avenue du Tame Génie BP 21099
84097 Avignon Cedex 9
je.avignon@dgflp.finances.gouv.fr

Ludovic BIDEGARAY
Administrateur des Finances Publiques
Adjoint

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 28

Séance du 08 février 2024

Nombre de membres présents : 21

L'an deux mil vingt-quatre et le huit février, à dix-huit heures,
le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de
Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Présents

H. BERENGUER suppléant de F. PESCHIER
(COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON)
C. ARAGONES, F. BOREL, P. GUILLOT, R. FERRARI suppléant de R. KITAEFF,
P. SINTES, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), M. BORDE,
P. BOUYGES, G. CHABAUD, J. DAUMAS, P. DEVAUX, F. FARGE, M. JEAN,
M-M PAQUIN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE),
C. ROYER (LE THOR), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE)

Date de la convocation

02/02/2024

Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
AVIGNON), D. CRESP et Y. POBES (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), J-B CORNAND, (COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-
SORGUE)

Date d'affichage

02/02/2024

Objet de la délibération n° 06-2024

Finances - Budget primitif 2024 -
Vote du budget

Pouvoirs

B. MAZOYER à J. DAUMAS
L. MILLE à F. FARGE

M. Patrick DEVAUX a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 6

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2224-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU le projet de budget 2024 présenté par Monsieur le Président, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- section d'exploitation : 5 988 810,00 €
- section d'investissement : 13 751 870,00 €

CONSIDERANT que le budget primitif s'inscrit dans la continuité des débats portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Comité syndical du 12 décembre 2023,

CONSIDERANT que la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles en application de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales a été annexée à la note de synthèse,

LE COMITE

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2024, présenté par son Président, Monsieur Gérard DAUDET ; ledit budget s'équilibrant en recettes et dépenses et s'élevant à 19 740 680,00 €.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre du Syndicat.

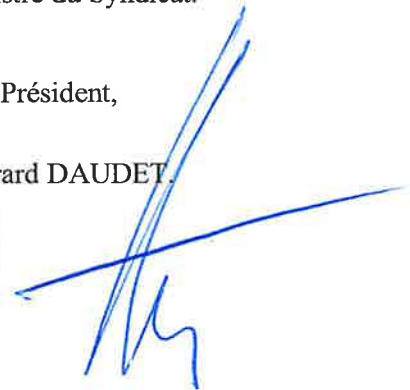
Le secrétaire,

Patrick DEVAUX.



Le Président,

Gérard DAUDET.



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 084-258400654-20240208-DLC06_2024-DE



BUDGET PRIMITIF 2024

Présentation brève et synthétique en application
de l'article L.2313-1 CGCT

SYNDICAT DES EAUX

DURANCE - VENTOUX



COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PROVISOIRE

SYNDICAT DES EAUX

DURANCE - VENTOUX

Présentation synthétique

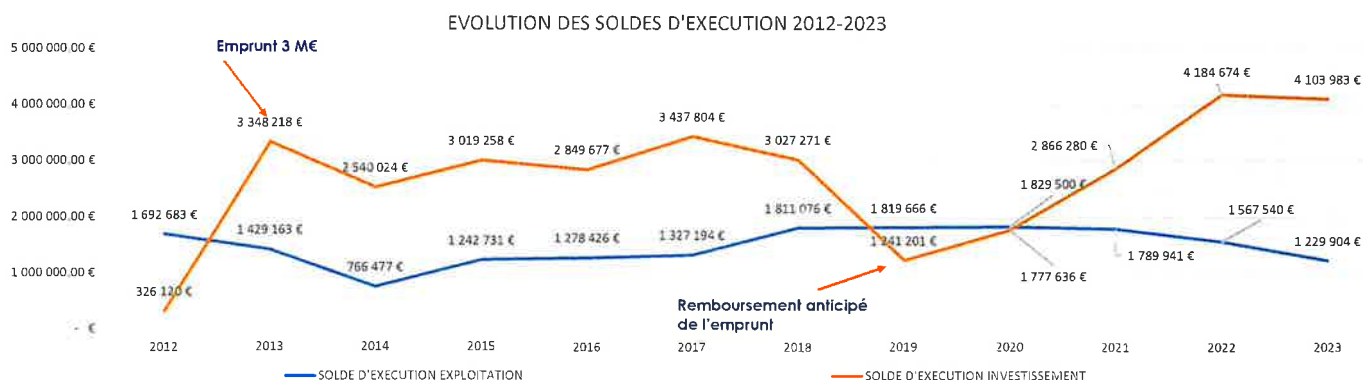


COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - PROVISOIRE

	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 821 726,52			-	4 821 726,52
Opérations de l'exercice	3 763 526,11	6 043 770,68	5 082 606,60	6 312 510,74	8 846 132,71	12 356 281,42
TOTAUX	3 763 526,11	10 865 497,20	5 082 606,60	6 312 510,74	8 846 132,71	17 178 007,94
Résultat de clôture		7 101 971,09		1 229 904,14		8 331 875,23
Restes à réaliser	3 478 506,32	480 518,00			3 478 506,32	480 518,00
TOTAUX CUMULES	3 478 506,32	7 582 489,09	-	1 229 904,14	3 478 506,32	8 812 393,23
RESULTATS DEFINITIFS		4 103 982,77		1 229 904,14	-	5 333 886,91

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC

Présentation synthétique

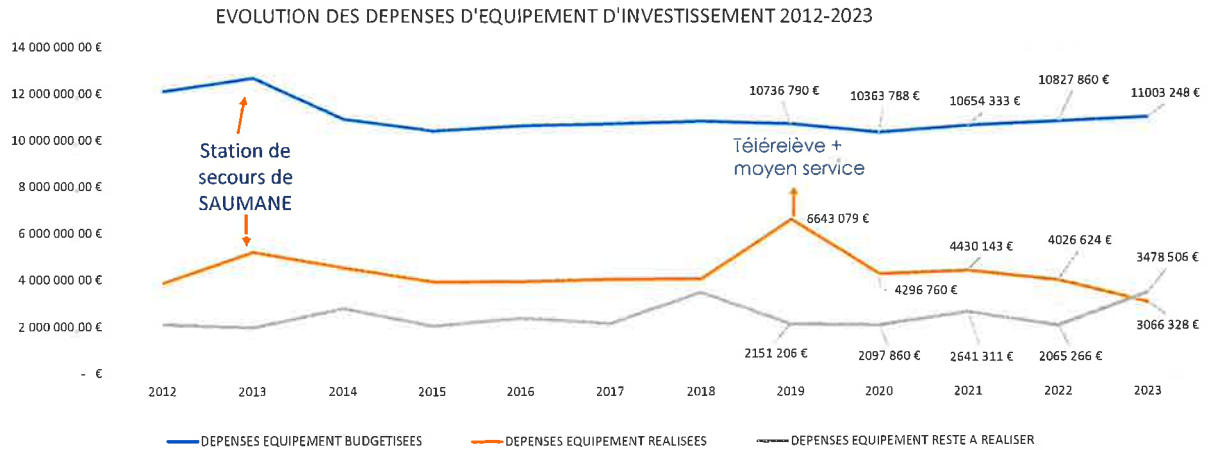


En 2023

Un solde de fonctionnement de 1,2 M€ (baisse des produits de la vente d'eau ; augmentation des dépenses d'études [mise à jour du schéma directeur])

Solde d'investissement = 2,2 M€ ; solde cumulé de 7,1 M€ (4,1 M€ avec prise en compte des restes à réaliser)

Présentation synthétique



En 2020 et 2021, dépenses d'équipement à hauteur de 4,4 M€ : niveau d'investissement « habituel » hors télérelève et année durant lesquelles des ouvrages sont construits.

En 2022, dépenses d'équipement réalisées à hauteur de 4 M€ : en diminution et restes à réaliser également en baisse (année de transition de fin de programmes et lancement des nouveaux).

En 2023, dépenses d'équipement réalisées à hauteur de 3 M€, restes à réaliser en augmentation de 68% : beaucoup d'études au 1^{er} semestre et attribution des marchés et engagement des dépenses au dernier trimestre.

Présentation synthétique

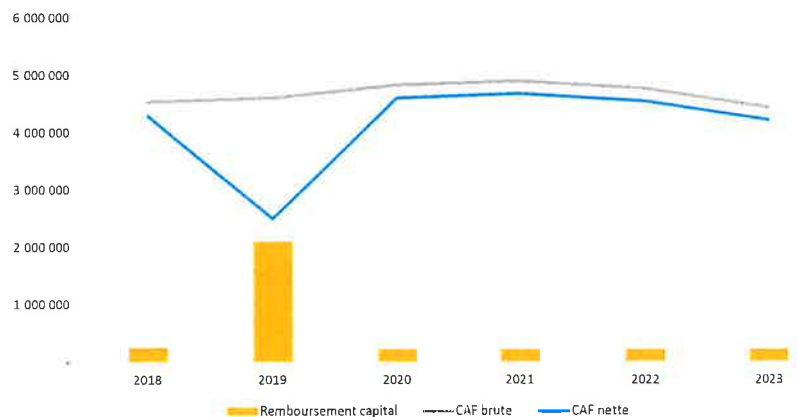
Épargnes et ratios financiers

Descriptif	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes fonctionnement	5 564 638	5 965 965	6 248 326	6 167 674	6 245 589	6 014 070
Dépenses fonctionnement	1 016 396	1 350 835	1 412 781	1 263 681	1 476 052	1 572 541
Épargne brute (CAF)	4 548 242	4 615 129	4 835 545	4 903 994	4 769 537	4 441 530
Remboursement capital	251 663	2 107 041	223 419	217 527	218 369	219 252
Épargne nette (CAF)	4 296 578	2 508 089	4 612 126	4 686 467	4 551 168	4 222 277
Encours de dette au 31/12/n	2 307 115	1 200 074	976 655	759 129	540 760	321 507
Capacité de désendettement (en années)	0,5	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1

Épargne brute : la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement

Épargne nette : mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement après intégré l'amortissement du capital de la dette

Capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute



5) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2023



Affectation des résultats 2023 au budget 2024



RÉSULTAT D'EXPLOITATION

1 229 904 €
au financement des
investissements

Compte 1068
« Autres réserves »

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

7 101 971 €
au financement des
investissements

Compte 001
« Excédent
d'investissement reporté »



6) BUDGET PRIMITIF 2024

SYNDICAT DES EAUX

 DURANCE - VENTOUX

Présentation générale

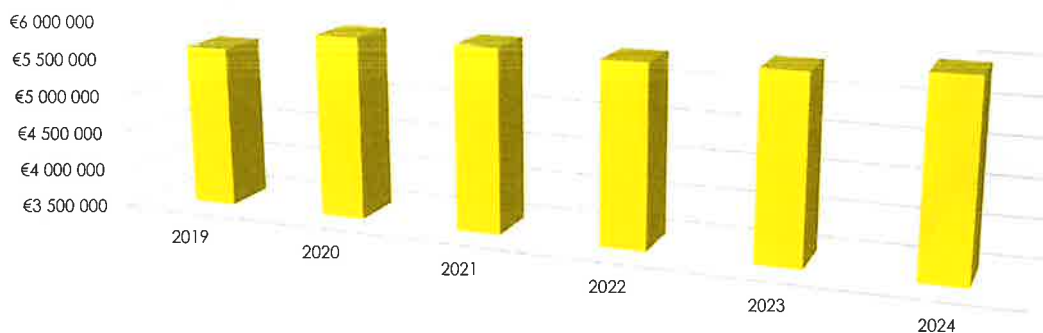
SYNDICAT DES EAUX

 DURANCE - VENTOUX

	Dépenses d'exploitation	Recettes d'exploitation
Crédits votés au titre du budget	5 988 810,00	5 988 810,00
Restes à réaliser exercice précédent	-	-
Résultat d'exploitation reporté	-	-
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	5 988 810,00	5 988 810,00
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Crédits votés au titre du budget	10 273 363,68	6 169 380,91
Restes à réaliser exercice précédent	3 478 506,32	480 518,00
Solde d'exécution reporté	-	7 101 971,09
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	13 751 870,00	13 751 870,00
TOTAL DU BUDGET	19 740 680,00	19 740 680,00

Pour mémoire 2023 :
 Exploitation 5 893 K€
 Investissement 12 534 K€
 Total 18 428 K€

Section d'exploitation



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
■ Série 1	€5 619 820	€5 899 646	€5 903 110	€5 858 076	€5 893 670	€5 988 810

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC

Section d'exploitation : les dépenses

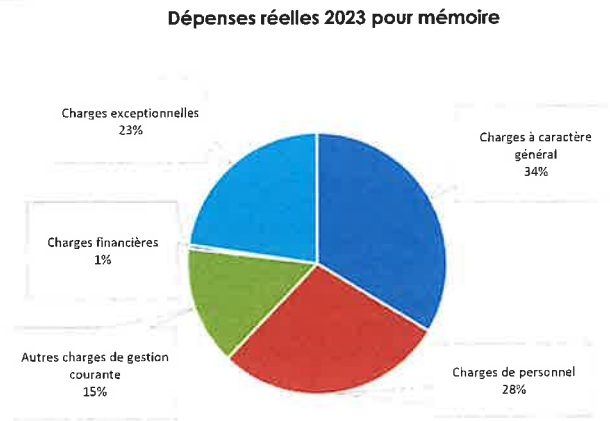
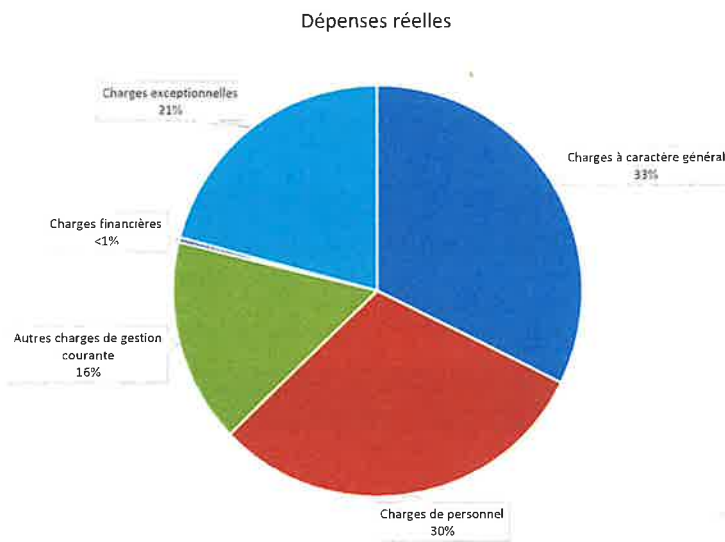
DEPENSES

Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024	Variation N/N-1
011	Charges à caractère général	685 100 €	383 231 €	704 106 €	3% 19 006.00 €
012	Charg. pers. et frais assimilés	580 000 €	524 390 €	659 100 €	14% 79 100.00 €
65	Autres charges gestion courante	300 000 €	296 481 €	350 000 €	17% 50 000.00 €
Total dépenses de gestion courante		1 565 100 €	1 204 101 €	1 713 206 €	9% 148 106.00 €
66	Charges financières	10 288 €	10 288 €	8 437 €	-18% - 1 850.56 €
67	Charges exceptionnelles	460 003 €	358 152 €	452 001 €	-2% - 8 002.04 €
68	Dotation amortissements/provisions	- €	- €	- €	
22	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	
Total dépenses réelles d'exploitation		2 035 391 €	1 572 541 €	2 173 644 €	7% 138 253.40 €
023	Virement à la section d'investissement	348 214 €		300 950 €	-14% - 47 263.78 €
042	Opérations d'ordre entre sections	3 510 066 €	3 510 066 €	3 514 216 €	0% 4 150.38 €
Total dépenses d'ordre d'exploitation		3 858 279 €	3 510 066 €	3 815 166 €	-1% -43 113.40 €
TOTAL des DEPENSES d'EXPLOITATION		5 893 670 €	5 082 607 €	5 988 810 €	1.6% 95 140.00 €

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC



Section d'exploitation : les dépenses réelles (+ 7% ; 138 K€)



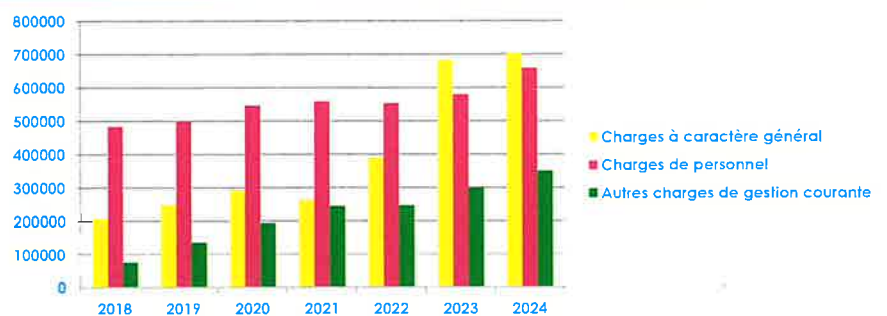
SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC

Section d'exploitation : les dépenses réelles



Hausse des crédits inscrits pour les dépenses de gestion courante des services (+ 9 % / 148 K€)

Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
011	Charges à caractère général	685 100 €	383 231 €	704 106 €
012	Charg. pers. et frais assimilés	580 000 €	524 390 €	659 100 €
65	Autres charges gestion courante	300 000 €	296 481 €	350 000 €
Total dépenses de gestion courante		1 565 100 €	1 204 101 €	1 713 206 €



SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC

Section d'exploitation : les dépenses réelles

Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
011	Charges à caractère général	685 000 €	383 231 €	704 106 €

+ 3 % : inflation + lancement des études du PGSSE, révision des périmètres de protection des champs captants des Iscles, modes de gestion

Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
012	Charg. pers. et frais assimilés	580 000 €	524 390 €	659 100 €

+ 14 % : recrutement ; augmentation point d'indice au 1^{er}/01/24 ; revalorisation RI ; Glissement Vieillesse Technicité

Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
65	Autres charges gestion courante	300 000 €	296 481 €	350 000 €

+ 17 % : inscriptions pour la rémunération à la performance de SUEZ à compléter en DM si nécessaire après remise du rapport d'activité de l'année N-1 ; contribution au fonds de renouvellement des branchements si plus de 630 branchements renouvelés

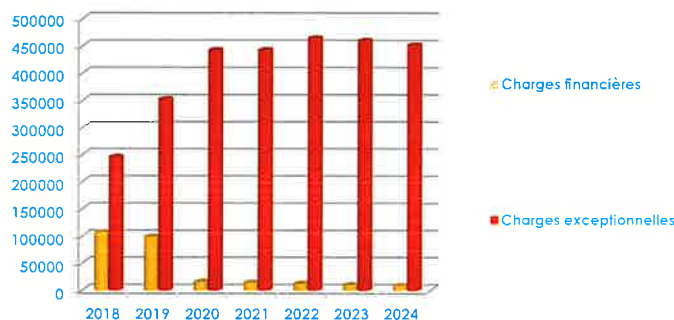
Versement en n+1 au titre de l'exploitation	2018	2019	2020	2021
Intéressement à l'augmentation des recettes de la collectivité	65 925,00 €	100 769,50 €	-	182 000,00 €
Intéressement à la performance technique du service	61 712,00 €	122 444,00 €	69 029,00 €	108 854,00 €
TOTAL	127 637,00 €	223 213,50 €	69 029,00 €	290 854,00 €

(Rémunération 2022 en discussion dans le cadre de la révision quinquennale.)

Section d'exploitation : les dépenses réelles

Des charges financières et exceptionnelles maîtrisées

Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
66	Charges financières	10 288 €	10 288 €	8 437 €
67	Charges exceptionnelles	460 003 €	358 152 €	452 001 €



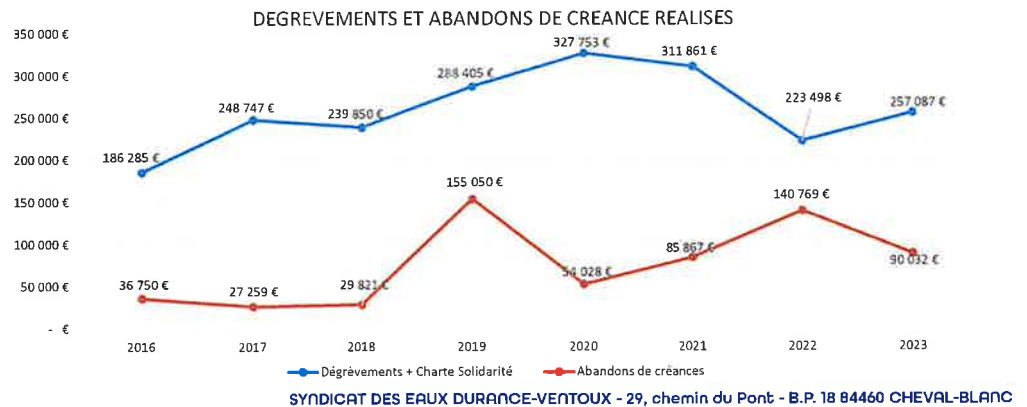


Section d'exploitation : les dépenses réelles



Le chapitre 67 : les charges exceptionnelles

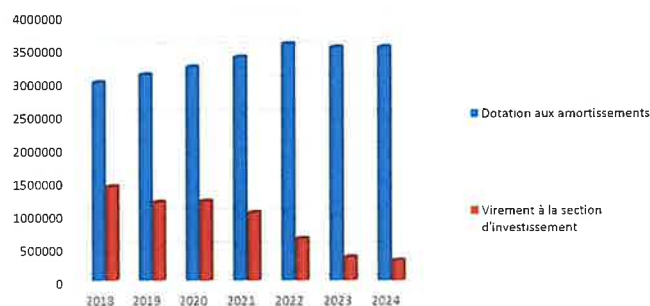
Chapitre Article	Libellé	BP 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
6713	Dons, libéralités (Warsmann + autres dégrèvements)	260 000 €	257 087 €	300 000 €
6718	Autres charges exceptionnelles de gestion (abandons de créances)	150 000 €	90 032,41 €	100 000 €
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement (participation réfection de chaussées)	48 002,62 €	10 911,75 €	50 000,58 €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	- €	- €



Section d'exploitation : les dépenses d'ordre



Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
023	Virement à la section d'investissement	348 214 €		300 950 €
042	Opérations d'ordre entre sections	3 510 066 €	3 510 066 €	3 514 216 €
Total dépenses d'ordre d'exploitation		3 858 279 €	3 510 066 €	3 815 166 €



Montant des biens transférés au 31/12/2023 dont l'amortissement débute en 2024 : **5 529 008 €** pour une annuité de 93 427 € (nouvelles durées d'amortissement délibérées en mai 2022 utilisées pour la 1^{ère} fois en 2023).

Section d'exploitation : les recettes

RECETTES

Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024	Variation N/N-1	
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €		- €
70	Ventes produits fab., prestations serv.	5 400 000 €	5 943 686 €	5 400 000 €	0%	- €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	70 000 €		70 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	31 000 €	32 150 €	32 099 €	4%	1 099.26 €
Total recettes de gestion courante		5 431 000 €	5 975 836 €	5 502 099 €	1%	71 099.26 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €		- €
77	Produits exceptionnels	30 001 €	38 234 €	23 333 €	-22%	6 667 €
78	Reprise sur amortissements/provisions	- €	- €	- €		- €
Total recettes réelles d'exploitation		5 461 001 €	6 014 070 €	5 525 433 €	1%	64 431.80 €
042	Opérations d'ordre entre sections	432 669 €	298 440 €	463 377 €	7%	30 708.20 €
Total recettes d'ordre d'exploitation		432 669 €	298 440 €	463 377 €	7%	30 708.20 €
TOTAL des RECETTES d'EXPLOITATION		5 893 670 €	6 312 511 €	5 988 810 €	1.6%	95 140.00 €

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC

Section d'exploitation : les recettes réelles

Les recettes de gestion des services

Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €
70	Ventes produits fab., prestations serv.	5 400 000 €	5 943 686 €	5 400 000 €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	70 000 €
75	Autres produits de gestion courante	31 000 €	32 150 €	32 099 €
Total recettes de gestion courante		5 431 000 €	5 975 836 €	5 502 099 €

70

→ Une prévision prudente du produit de la vente d'eau de 5,3 M€ dans un contexte de baisse des consommations

→ Enveloppe affectée aux participations des tiers aux travaux du Syndicat (100 K€ - dispositif des offres de concours, branchements, participation des communes)

75

→ Loyers, redevances d'ODP, remboursement taxes foncières des locataires, participation des agents aux tickets restaurant

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC

Section d'exploitation : les recettes réelles

Les produits exceptionnels d'exploitation, imprévisibles par nature.

Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
77	Produits exceptionnels	30 000 €	38 234 €	23 330 €

7711 → Pénalités éventuelles appliquées à SUEZ dans le cadre du contrat de concession. Non calculables à ce jour, le RAD N-1 n'est transmis qu'en mai N. Pénalités 2022 en discussion dans le cadre de la révision quinquennale.

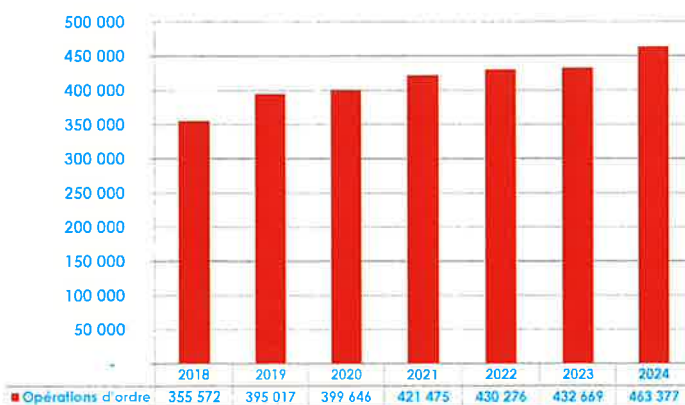
	2019	2020	2021
Pertes d'eau	174 347,38 €	168 283,42 €	148 561,90 €
Recolement	47 330,00 €	52 760,00 €	0,00 €
Télérelève	0,00 €	3 070,00 €	39 624,90 €
Retard versement surtaxe	0,00 €	0,00 €	- €
Total	221 677,38 €	221 043,42 €	188 186,80 €

→ Pénalités éventuelles appliquées aux titulaires de marché public pour retard ou non-conformité des analyses d'eau ou contrôles de compactage.

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC

Section d'exploitation : les recettes d'ordre

Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023	Réalisé 2023	Propositions 2024
042	Opérations d'ordre entre sections	432 669 €	298 440 €	463 377 €



Chapitre budgétaire comprenant :

- la reprise des subventions,
- le transfert en exploitation de la valorisation des frais de maîtrise d'œuvre interne.

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC

Section d'exploitation : l'autofinancement

**Un autofinancement
prévisionnel
(épargne brute)
des investissements de
3 351 788 €**

Section d'investissement



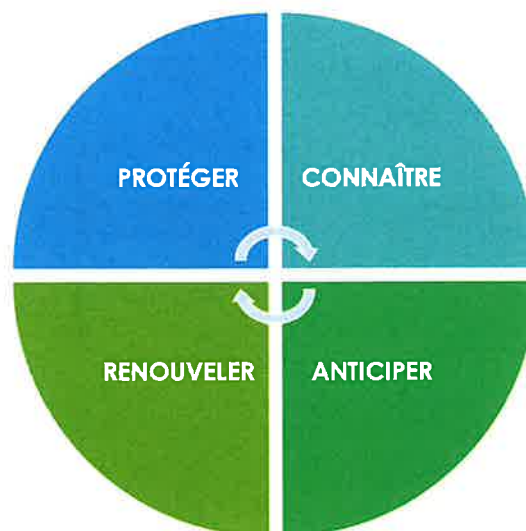
Section d'investissement : les dépenses

DEPENSES							Variation N/N-1	
Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023 (BP+DM)	Réalisé 2023	Crédits 2023 reportés	Propositions 2024	Total budget 2024		
20	Immobilisations incorporelles	40 000 €	4 991 €	3 690 €	1 647 595 €	1 651 285 €	4028%	1 611 285.00 €
21	Immobilisations corporelles	317 000 €	134 474 €	26 198 €	378 402 €	404 600 €	28%	87 600.00 €
23	Immobilisations en cours	10 646 248 €	2 926 863 €	3 448 618 €	6 689 499 €	10 138 117 €	-5%	508 130.91 €
Total dépenses d'équipement		11 003 248 €	3 056 328 €	3 478 506 €	8 715 496 €	12 194 002 €	11%	1 190 754.09 €
16	Emprunts et dettes assimilées	229 843 €	219 253 €	- €	170 178 €	170 178 €	-26%	59 664.79 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	10 000 €	9 156 €	- €	10 000 €	10 000 €	0%	- €
Total dépenses financières		239 843 €	228 409 €	- €	180 178 €	180 178 €	-25%	59 664.79 €
Total dépenses réelles d'investissement		11 243 091 €	3 284 737 €	3 478 506 €	8 895 674 €	12 374 180 €	10%	1 131 089.30 €
040	Opérations d'ordre entre sections	432 669 €	298 440 €	- €	463 377 €	463 377 €	7%	30 708.20 €
041	Opérations patrimoniales	859 000 €	170 349 €	- €	914 313 €	914 313 €	6%	55 312.50 €
Total dépenses d'ordre d'investissement		1 291 669 €	468 789 €	- €	1 377 690 €	1 377 690 €	7%	86 020.70 €
TOTAL des DEPENSES d'INVESTISSEMENT		12 534 760 €	3 753 526 €	3 478 506 €	10 273 364 €	13 751 870 €	9.7%	1 217 110.00 €

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC

Section d'investissement : les opérations d'équipement

Un programme d'investissement qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur adopté par le Comité Syndical en 2014 et du contrat de concession 2018/2028.

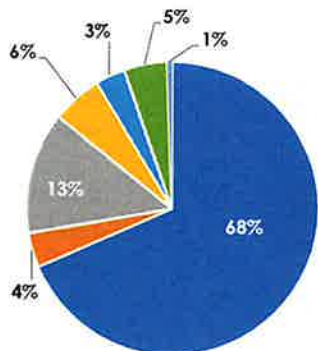


SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC



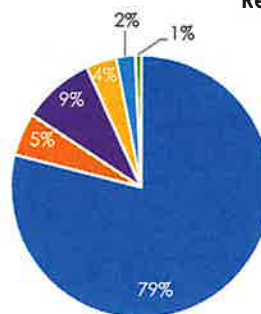
Section d'investissement : les opérations d'équipement

Répartition des investissements 2024



- Renouvellement/renforcement de réseau (canalisations et branchements)
- Travaux structurants (construction d'ouvrages, réduction de pression)
- Interconnexion plateau de Sault
- Entretien et amélioration des ouvrages et accessoires
- Extensions de réseau
- Travaux divers imprévus sur réseau et ouvrages
- Besoins des services (informatique, mobilier, bâtiments)

Répartition des investissements 2023

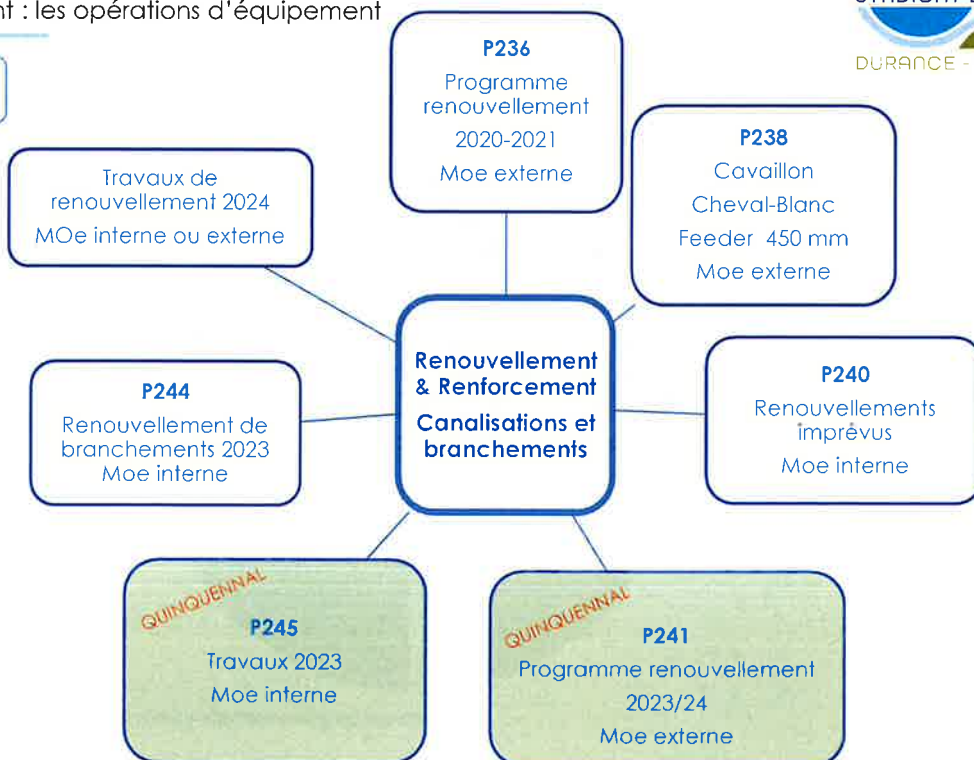


- renouvellement/renforcement de réseau (canalisations et branchements)
- travaux structurants (construction d'ouvrages, réduction de pression)
- Entretien et amélioration des ouvrages et accessoires
- extensions de réseau
- travaux divers imprévus sur réseau et ouvrages
- besoins des services (informatique, mobilier, bâtiments)

Section d'investissement : les opérations d'équipement



8,1 millions €



Section d'investissement : les opérations d'équipement

451 K€

Travaux
Structurants

P239
Réduction de pression

1,6 million €

Interconnexion
plateau de Sault

Etudes + acquisitions foncières

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC

Section d'investissement : les opérations d'équipement

662 K€

P219
Aménagement
Station
Cheval-Blanc

Inspection vidéo
des forages

ENTRETIEN DES
OUVRAGES ET
ACCESSOIRES

Programme sectorisation
= remplacement de
sondes à insertion par des
débitmètres

Compteurs

Section d'investissement : les opérations d'équipement

Besoins des services
 Informatique, mobilier, bâtiment
71 K€

Extensions de réseau

P240
 Extensions imprévues

400 K€



Travaux divers
 sur réseau et
 ouvrages
572 K€

SYNDICAT DES EAUX DURANCE-VENTOUX - 29, chemin du Pont - B.P. 18 84460 CHEVAL-BLANC

Section d'investissement : les recettes

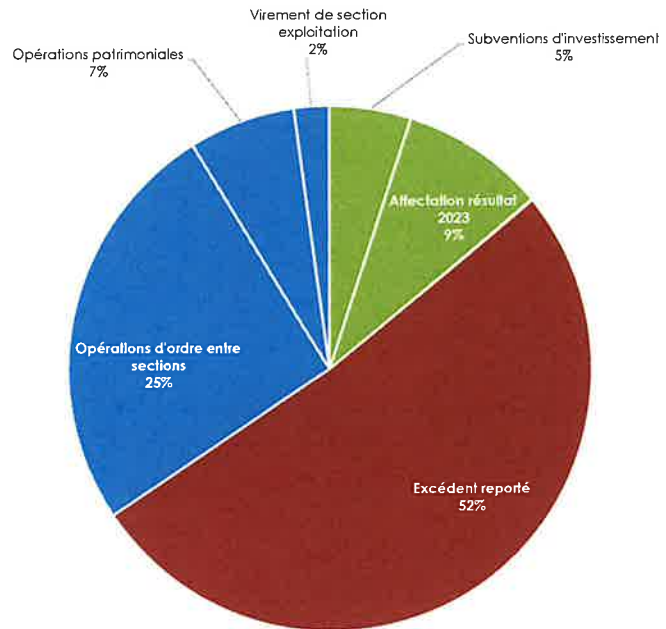
RECETTES

Chapitre Article	Libellé	Prévu 2023 (BP+DM)	Réalisé 2023	Crédits 2023 reportés	Propositions 2024	Total budget 2024	Variation N/N-1
13	Subventions d'investissement	1 428 214 €	790 570 €	480 518 €	199 998 €	680 516 €	-52% 747 697.73 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes équipement		1 428 214 €	790 570 €	480 518 €	199 998 €	680 516 €	-52% 747 697.73 €
10	Dotations fonds divers réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1068	Affectation résultat N-1	1 567 540 €	1 567 540 €	- €	1 229 904 €	1 229 904 €	-22% 337 635.94 €
165	Dépôts et cautionnement	- €	5 246 €	- €	10 000 €	10 000 €	10 000.00 €
27	Autres Immos financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes financières		1 567 540 €	1 572 786 €	- €	1 229 904 €	1 229 904 €	-21% 327 635.94 €
Total recettes réelles d'investissement		2 995 754 €	2 363 356 €	480 518 €	1 439 902 €	1 920 420 €	-36% 1 075 333.67 €
021	Virement de la section d'exploitation	348 214 €	- €	- €	300 950 €	300 950 €	-14% 47 263.78 €
040	Opérations d'ordre entre sections	3 510 066 €	3 510 066 €	- €	3 514 216 €	3 514 216 €	0% 4 150.98 €
041	Opérations patrimoniales	859 000 €	170 349 €	- €	914 313 €	914 313 €	6% 55 312.50 €
Total recettes d'ordre d'investissement		4 717 279 €	3 680 414 €	- €	4 729 479 €	4 729 479 €	0% 12 199.10 €
Total recettes réelles et recettes d'ordre		7 713 033 €	6 043 771 €	480 518 €	6 169 381 €	6 649 899 €	-14% 1 063 134.57 €
001	Excédent d'investissement reporté	4 821 727 €	- €	- €	- €	7 101 971 €	47% 2 280 244.57 €
TOTAL des RECETTES d'INVESTISSEMENT		12 534 740 €	6 043 771 €	480 518 €	6 169 381 €	13 751 870 €	9.7% 1 217 110.00 €

Section d'investissement : les recettes

Recettes réelles

Recettes d'ordre

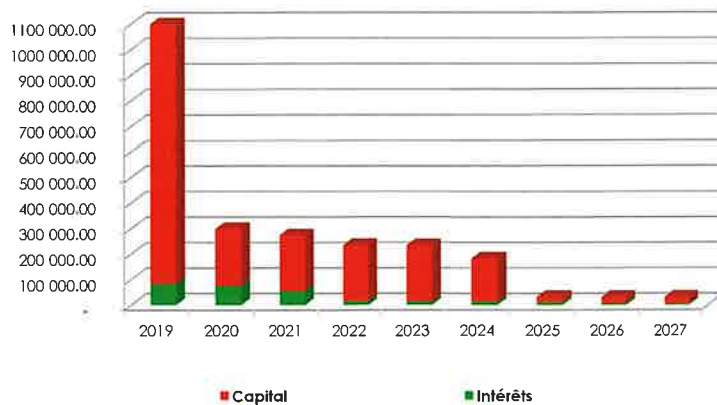


La dette

Encours de la dette au 01/01/2024 : **321 507 €**

Annuité 2024 : **178 862 €**

Diagramme de remboursement



Capacité de désendettement : inférieure à 1 an

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 084-258400654-20240208-DLC06_2024-DE



La dette

STRUCTURE DE LA DETTE



Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Durée	Taux
Réaménagement emprunt CACIB	23/07/2019	1 000 000,00 €	5 ans	0,49 %
Interconnexion réseau SEDV/CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2012	281 193,64 €	18 ans	4,89 %
Travaux EP Européenne d'embouteillage CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/01/2013	47 588,91 €	14 ans	4,47 %

Taux moyen : 1,46 %

3 € / habitant – 6 € / abonné

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercice : 28

Séance du 08 février 2024

Nombre de membres présents : 21

L'an deux mil vingt-quatre et le huit février, à dix-huit heures,
le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de ***Monsieur Gérard DAUDET, Président.***

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Présents

H. BERENGUER suppléant de F. PESCHIER
(COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON)
C. ARAGONES, F. BOREL, P. GUILLOT, R. FERRARI suppléant de
R. KITAEFF, P. SINTES, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), M. BORDE,
P. BOUYGES, G. CHABAUD, J. DAUMAS, P. DEVAUX, F. FARGE, M. JEAN,
M-M PAQUIN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE),
C. ROYER (LE THOR), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE)

Date de la convocation

02/02/2024

Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
AVIGNON), D. CRESP et Y. POBES (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), J-B CORNAND, (COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-
SORGUE)

Date d'affichage

02/02/2024

Pouvoirs

Objet de la délibération n° 07-2024

Foncier - Cheval-Blanc - Acquisition
de deux parcelles de 45 ares aux
Consorts JOUMOND

B. MAZOYER à J. DAUMAS
L. MILLE à F. FARGE

M. Patrick DEVAUX a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 7

Monsieur le Président expose au Comité qu'à l'automne 2023, Monsieur Serge JOUMOND, propriétaire indivis, s'est rapproché du Syndicat pour lui signaler que la clôture entourant la parcelle cadastrée section AC n° 236 sur la commune de Cheval-Blanc et appartenant au Syndicat lui semblait empiéter sur ses propres parcelles cadastrées section AC n° 238 et 239 d'une contenance totale de 45 ares soit 4 500 m². Ces deux parcelles se trouvent dans le périmètre de protection rapproché du forage des ponts.

Monsieur Joumond, représentant les propriétaires indivis, souhaitant mettre en vente ces deux parcelles, il a proposé au Syndicat de se positionner éventuellement sur ce projet.

Un ouvrage à destination de forage d'eau potable de secours est implanté sur la parcelle cadastrée section AC n° 236 appartenant au Syndicat.

Après étude, il s'avère opportun pour le Syndicat de se porter acquéreur de ces deux parcelles. Ainsi, il maîtrisera les abords du périmètre immédiat de son forage et se dotera d'une réserve foncière qui lui

permettra, éventuellement, d'implanter un ou des ouvrages supplémentaires à usage de forage afin de sécuriser la production d'eau potable dont il a la charge.

Il est donc proposé de :

- procéder à l'acquisition de ces deux parcelles et de fixer le prix à 1,50 € le m², selon les estimations moyennes en vigueur établies par la SAFER, soit 6 750,00 € ;
- porter à la charge du Syndicat les frais d'acquisition et les divers frais annexes préalables et postérieurs qui pourront en découler (débroussaillage, bornage et clôture).

Le Président demande aux membres du comité de se prononcer sur cette acquisition ainsi que son prix et ses conditions.

LE COMITE

OUI l'exposé du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,

VU l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de se porter acquéreur des parcelles de terre sise sur la Commune de CHEVAL-BLANC, lieudit « Les Iscles », cadastrées section AC, numéros 238 et 239 pour une contenance de 00 ha 45 a 00 ca appartenant ce jour aux Consorts JOUMOND pour le prix de 6 750 ,00 € (SIX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS),

DIT que les frais de cette cession (notaire, frais d'acte, autres frais, taxes et impôts éventuels) seront à la charge de l'acquéreur,

DIT que les divers frais annexes préalables et postérieurs qui pourront en découler (débroussaillage, bornage et clôture) seront à la charge du Syndicat,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et documents afférents à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre du Syndicat.

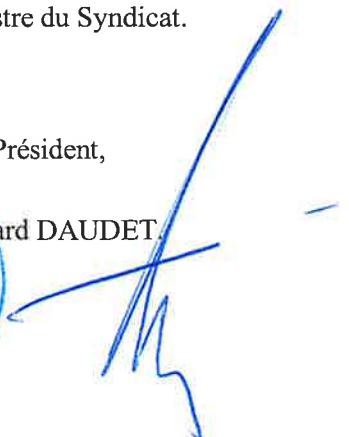
Le secrétaire,

Patrick DEVAUX.



Le Président,

Gerard DAUDET.



Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX
Siège : 29, Chemin du Pont – Les Iscles – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

Nombre de membres en exercice : 28

Séance du 08 février 2024

Nombre de membres présents : 21

L'an deux mil vingt-quatre et le huit février, à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET, Président.

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Présents

H. BERENGUER suppléant de F. PESCHIER
(COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON)
C. ARAGONES, F. BOREL, P. GUILLOT, R. FERRARI suppléant de
R. KITAEFF, P. SINTES, P. STROPPIANA et C. SILVESTRE (COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), M. BORDE,
P. BOUYGES, G. CHABAUD, J. DAUMAS, P. DEVAUX, F. FARGE, M. JEAN,
M-M PAQUIN et C. RUFFINATTO (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS D'APT LUBERON), J-P VILMER (CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE),
C. ROYER (LE THOR), P. MORELLO (SAUMANE-DE-VAUCLUSE)

Date de la convocation

02/02/2024

Date d'affichage

02/02/2024

Absents excusés

J-L LUSTENBERGER (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
AVIGNON), D. CRESP et Y. POBES (COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LUBERON MONTS DE VAUCLUSE), J-B CORNAND, (COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON), D. SERRE (L'ISLE-SUR-LA-
SORGUE)

Objet de la délibération n° 08-2024

Patrimoine syndical - Interconnexion
des réseaux d'eau potable Durance-
Ventoux et SIAEPA - Demande de
subvention auprès de la Préfecture de
Vaucluse au titre de la DSIL 2024

Pouvoirs

B. MAZOYER à J. DAUMAS
L. MILLE à F. FARGE

M. Patrick DEVAUX a été nommé secrétaire de séance

Délibération n° 8

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Syndicat souhaite engager en 2024 l'opération d'interconnexion des réseaux d'eau potable entre le Syndicat des Eaux Durance-Ventoux (SEDV) et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de la région de Sault.

A ce stade, il s'agit de lancer la mission de maîtrise d'œuvre. Celle-ci sera phasée avec une première étape dévolue aux études préliminaires qui permettront de fixer les objectifs et les besoins et d'identifier les contraintes et les exigences de l'opération. Le comité de pilotage, dont la composition est fixée dans la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, validera cette étape et déclenchera la deuxième étape vers les études d'avant-projet et de projet qui permettront de lancer les travaux.

Les termes majeurs de l'opération sont rappelés :

Depuis plusieurs années, ce projet d'interconnexion est en réflexion. En 2021, le bureau d'études BEPAC a réalisé une étude de préféabilité qui prévoit deux phases. La première sécurise l'existant

(fourniture de 1 250 m³/jour) et la seconde permet de renforcer les besoins projetés à 30 ans (fourniture de 2 500 m³/jour).

Pour mémoire, la délibération du comité syndical n° 19-2023 en date du 04 juillet 2023 a permis d'engager mutuellement les deux syndicats par la signature de la convention d'engagement qui fixait les éléments cadres :

1/ L'estimation prévisionnelle, les financements attendus et la clé de répartition :

Dépenses	Recettes
Montant prévisionnel : 12 657 338 € HT	Subventions : 10 023 170 € Reste à charge : 2 634 168 €
	Etat – Région : 7 000 000 € Département 84 : 2 797 300 € Agence de l'Eau : 225 870
SEDV : 45,5% soit 5 759 511 € HT	Reste à charge SEDV : 1 198 546 €
SIAEPA : 54,5% soit 6 897 827 € HT	Reste à charge SIAEPA : 1 435 622 €

2/ La maîtrise d'ouvrage unique de l'opération est confiée au Syndicat des eaux Durance-Ventoux.

3/ Le prix futur de la vente en gros pour un volume garanti annuel de 200 000 m³ minimum. Ce prix est actuellement estimé entre 1,27 € et 1,50 € HT par mètre cube. Ce prix sera affiné en fonction des partis techniques pris au cours des études.

L'ensemble des éléments techniques, administratifs et financiers permettent maintenant au Syndicat des eaux Durance-Ventoux de lancer l'opération.

Il est proposé de faire rédiger le dossier de consultation par un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge des études préliminaires et des missions classiques depuis l'avant-projet jusqu'à l'année de parfait achèvement ainsi que les études complémentaires (relevés topographiques, géotechniques, études Enedis, étude foncière, etc.) nécessaires à ce type d'opération. Cette équipe sera choisie à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Le budget global prévisionnel des études et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 1 500 000 € HT.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide des partenaires financeurs, notamment l'Etat, à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), à hauteur de 700 000 euros pour le lancement des études de l'opération d'interconnexion entre les deux syndicats.

LE COMITE

OUÏ l'exposé de Monsieur le Président,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la Convention d'Ambition Territoriale signée le 05 janvier 2021 qui mentionne l'opération interconnexion des services d'alimentation en eau potable (SIAEPA/SIE Durance-Ventoux) comme projet éligible,

VU la convention d'engagement en date du 31 juillet 2023,

VU la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage en date du 30 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le lancement de l'opération présentée,

APPROUVE le démarrage des études nécessaires à l'opération d'interconnexion,

ARRÊTE les modalités du financement,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat au travers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes, pièces et documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire,

Patrick DEVAUX.



Le Président,

Gérard DAUDET.

